

Paris le 16 septembre 2011,

Monsieur Xavier Bertrand

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Monsieur le Ministre,

Je souhaite, par la présente, attirer votre attention sur les graves dysfonctionnements au sein de Pôle Emploi, Etablissement public à caractère Administratif chargé d'une mission de service public placé sous la tutelle de votre ministère.

En effet, le SNP a été alerté et vous avez été destinataire directement ou en copie de sollicitations de nos confrères ou Equipes d'Orientations Spécialisées où ils exercent quant au non respect par Pole Emploi de son engagement à doter ses psychologues des moyens nécessaires à leur exercice dans le respect des règles professionnelles édictées dans notre code de déontologie et la charte européenne des psychologues.

Pôle Emploi, pourtant, s'est engagé juridiquement par l'accord d'adaptation à la Convention Collective Nationale signé le 18 juin 2010 entre le directeur Général, Christian CHARPY et plusieurs organisations syndicales à respecter et à veiller aux conditions matérielles et d'organisation du travail adoptée (voir article 3) suite au transfert de ces personnels issu de l'AFPA.

J'ai, bien entendu, sollicité une entrevue avec le Directeur général de Pôle Emploi.

Je me tourne vers vous car les difficultés rencontrées par les psychologues dans cette institution ont des conséquences importantes pour les usagers du service public de Pôle Emploi, dans sa mission de mise en œuvre de la directive européenne du 22/11/08 sur « l'Orientation tout au long de la vie ». Elles renforcent aussi violemment la déstabilisation liée au transfert de nos confrères dans cette nouvelle institution et nuisent donc très fortement à leur santé au travail (rapport d'expert RPS, déclaration DGI à l'inspection du travail,...).

Votre ministère, de par ses attributions dans les domaines du travail, de l'emploi et de la santé, est particulièrement concerné par les psychologues très nombreux à exercer dans ces différents champs. Je souhaite donc vous rencontrer afin que vous puissiez contribuer à résoudre cette situation conflictuelle au niveau national au sein de Pôle emploi et pour échanger avec vous sur la situation de notre profession qui appelle de ses vœux une instance de régulation de sa déontologie et de son exercice afin de pouvoir assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Jacques Borgy, Secrétaire général.

